



N/Réf : 19/07/SG/2019

★ Mobiliser pour Construire ★

ACTION TCHADIENNE POUR L'UNITÉ ET LE SOCIALISME / PARTI RÉVOLUTIONNAIRE POPULAIRE ET ÉCOLOGIQUE
Chadian Action for Unity and Socialism / Popular and Ecological Revolutionary Party
(ACTUS/prpe)

E-mails : actus_pr@yahoo.com actus-prpe@club-internet.fr

Tchad : Vague d'arrestations d'opposants politiques tchadiens à Paris : la France renforce la criminelle et prédatrice dictature du Général président Idriss Déby.

Déclaration de l'ACTUS/prpe relative aux arrestations à Paris d'opposants politiques tchadiens: Général Mahamat Nouri Allatchi, Dr Abakar Tollimi et Abderamane Abdelkerim

Depuis le lancement le 1^{er} août 2014 de l'opération militaire française de l'opération **Barkhane** dans la bande sahélo-saharienne d'Afrique, notre pays le Tchad qui abrite l'État major de cette force vit une coercition plus féroce du régime. Force est de constater que les répressions, les arrestations sommaires extrajudiciaires, des traitements dégradants et humiliants des citoyens, des opposants politiques, journalistes et défenseurs des droits de l'homme, ont repris le haut du pavé dans le pays à l'indifférence absolue de tous les gouvernements français successifs qui soutiennent militairement, financièrement et diplomatiquement le criminel dictateur Général Président Idriss Déby qui règne par la terreur et les assassinats depuis près de 30 ans sur ce pays du pré carré d'Afrique de la France.

La déferlante répression des patriotes résistants, n'épargne guère les opposants exilés politiques tchadiens dans le monde, voire paradoxalement certains qui résident en France, pays à l'origine de la pertinente déclaration universelle des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Cette dernière a servi de base à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 adoptée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ratifiée par tous les états membres dont la France et le Tchad.

Quels délits dûment prouvés auraient commis les opposants politiques tchadiens, les défenseurs des Droits de l'homme, les journalistes, les avocats, voire les anonymes citoyens pour subir cette vague de répression planétaire ?

Pourquoi les descendants des jeunes soldats héroïques tchadiens de la division du Général Leclerc, qui avaient résisté à leur corps défendant aux assauts de l'Armée nazie d'Hitler en 1940-1945, puis libérer la France, n'auraient-ils pas aujourd'hui le droit élémentaire de l'homme, le droit à la vie que de survivre sous la férule du dictateur criminel du Général Président Idriss Déby? Résister au tyran Idriss Déby serait-il devenu un crime contre l'humanité passible de la peine de mort ou au « mieux » de prison à perpétuité?

La défense auto proclamée des « droits de l'homme dans le monde » dont se targuent la France et les puissances impérialistes occidentales serait-elle à géométrie variable quant-il s'agit des peuples africains en général et tchadiens en particulier?

1- Soutien militant indéfectible et solidarité de l'ACTUS/prpe aux trois opposants politiques au tyran Général président Déby, incarcérés par la justice française.

Notre Parti, **ACTUS/prpe** (Action Tchadienne pour l'Unité et le Socialisme/Parti Révolutionnaire Populaire et Écologique) **tient ici à exprimer solennellement sa ferme condamnation suite à l'arrestation en France de trois opposants tchadiens, en l'occurrence Le Général Mahamat Nouri Allatchi, Dr Abakar Tollimi et Abderamane Abdelkerim.** En effet, selon Radio France Internationale (RFI), les trois opposants au tyran Idriss Déby ont été interpellés lundi 17 juin. Au terme de 96 heures de garde à vue, ils furent incarcérés le 21 juin 2019, par les juges d'instruction en charge du dossier. *Les chefs d'accusation sont lourds : « crimes contre l'humanité et participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime contre l'humanité ».* Ces opposants seraient soupçonnés d'avoir procédé aux recrutements forcés de combattants dont des mineurs au Tchad et au Darfour entre 2005 et 2010.

Nous leur exprimons ici notre solidarité militante indéfectible pour notre lutte commune contre le tyran Sultan Général Président Idriss Déby au pouvoir depuis près de 30 ans contre la volonté populaire de survie du peuple tchadien, qui est quotidiennement victime d'arrestations extrajudiciaires, viols, pillages, assassinats, traitements dégradants et humiliants.



Pour toute personne dotée d'une infime humanité soit-elle, s'abstiendrait de poser le moindre acte qui contribuerait à faire l'apologie et renforcerait la dictature criminelle du despote Idriss Déby au Tchad.

2- Le Général Président Idriss Déby enrôle de force des enfants soldats dans l'Armée nationale (ANT) : un crime contre l'humanité que la justice française feint d'ignorer.

Le problème des enfants soldats sont récurrents dans tous les pays en conflits dans le monde. Les gouvernements et les mouvements armés sont tous concernés comme en soulignent les rapports des Nations Unies.

Au Tchad, le gouvernement du Général président Idriss Déby est particulièrement mis en indexe par plusieurs rapports d'organisations internationales telles que Amnesty International, HRW, Unicef...

Acculé par ces faits gravissimes et crimes contre les enfants tchadiens révélés par ces documents, **le despote tchadien a fini par reconnaître le recrutement forcé des enfants dans l'Armée nationale tchadienne (ANT) et dans la Garde présidentielle (une armée parallèle).**

Pour faire son mea culpa et bonne figure face à l'opinion internationale le Tchad

► a participé en 2007 à une conférence organisée par le gouvernement français et l'UNICEF sur le thème *Libérons les enfants de la guerre*, dont les participants ont adopté les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (Principes de Paris), ainsi que les Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégal par des groupes ou des forces armées.

► a accepté d'organiser à Ndjaména avec le soutien de l'UNICEF le 9 juin 2010, une importante conférence régionale visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats par les forces et groupes armés. Dans la Déclaration de N'Djaména, adoptée à l'issue de cette conférence par les représentants du Cameroun, du Niger, du Nigeria, de la République centrafricaine, du Soudan et du Tchad, les États se sont engagés à :

- *mettre fin à toute forme d'enrôlement et d'implication des enfants dans les forces et groupes armés, veiller à ce qu'aucun enfant de moins de 18 ans ne prenne part, directement ou indirectement, à des hostilités, et prévenir toute forme de recrutement et d'utilisation d'enfants en toute situation (article 1)*

- *faire en sorte que le crime que constituent le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés ne soit pas intégré aux lois d'amnistie et soit considéré comme un crime de guerre (article 4)*

► a signé la Convention de Kampala en juin 2010 et l'a ratifiée en novembre 2010. En tant qu'État partie à cette Convention, il est tenu de respecter ses dispositions. Ce texte impose aux États parties des obligations juridiques relatives aux a signé la Convention de Kampala en juin 2010 et l'a ratifiée en novembre 2010. **En tant qu'État partie à cette Convention, il est tenu de respecter ses dispositions.** Ce texte impose aux États parties des obligations juridiques relatives aux personnes déplacées dans leurs territoires respectifs. Son article 7 interdit aux membres des groupes armés de recruter des enfants, ou leur demander ou leur permettre de participer aux hostilités, en quelque circonstance que ce soit (article 7-1-e) ; recruter des personnes par la force et se livrer à des actes d'enlèvement, de rapt ou de prise d'otages, d'esclavage sexuel et de traite des êtres humains, notamment des femmes et des enfants (article 7-1-f).

Cette cascade de gesticulations diplomatiques du gouvernement tchadien n'est qu'une imposture. En effet, **la présence et l'enrôlement d'enfants soldats dans l'Armée tchadienne se poursuit imperturbablement**, et ce d'autant plus que le Général Président Idriss Déby est devenu un véritable rentier du mercenariat en envoyant l'Armée tchadienne sur tous les fronts contre monnaie sonnantes et trébuchantes de dollars.

La récente opération en cours est celle du corps expéditionnaire tchadien envoyé en Arabie Saoudite combattre aux côtés l'Armée royale du jeune prince héritier Mohamed ben Salam (MBS) contre les rebelles chiites houthis au Yémen.

« *Quelque 1600 civils issus des tribus arabes tchadiennes ont été envoyés à Riyad pour rejoindre le front avec le Yémen. Un accord secret aurait été conclu entre les Saoudiens et le Tchad. C'était mi-avril, lors de la visite du président tchadien Idriss Déby en Arabie saoudite à l'occasion des manœuvres militaires du « bouclier du Golfe », « Selon des sources concordantes, ces combattants tchadiens sont recrutés parmi les civils des tribus arabes des régions pauvres et excentrées du Tchad. Une fois tués au combat, ils sont enterrés sur place. Et leurs familles discrètement indemnisées. Sans jamais avoir droit aux honneurs des soldats tombés face à Boko Haram ».* (Source : RFI. du 28.04.2018)

Au demeurant, rappelons que le rapport de l'ONU du 19 juin 2019 pointe du doigt la responsabilité de MBS dans le meurtre du journaliste saoudien opposant Jamal Khashoggi. Selon les conclusions de la CIA, rapportées par le « Washington Post » et Reuter, le prince héritier Mohamed ben Salam a lui-même ordonné l'assassinat du journaliste (Sources : *Le Monde* du 19.06.2019, *l'Obs* du 19.9.2019)



Ben Salman a commandité l'assassinat à la tronçonneuse du journaliste opposant Jamal Khashoggi dans l'enceinte de son Ambassade d'Istanbul en Turquie. Une sacrée affinité entre les deux Raïs qui ont une aversion congénitale à l'égard de la presse. A l'instar du royaume saoudien, au Tchad, les assassinats et la répression des journalistes demeurent impunis.

Le 13 juillet dernier, un rapport de l'ONG Human Rights Watch (HRW) accusait le gouvernement tchadien de manquer à « sa promesse de retirer les enfants soldats de ses forces armées ». (Source : Courrier International du 20.02.20108).

Ce constat est étayé par plusieurs autres rapports d'organisations de défense des droits de l'homme, l'Unicef, Amnesty International...

Dans son Rapport de Février 2011, Amnesty International écrit : [*« Selon diverses sources dans l'est du Tchad et à N'Djamena, et d'après les recherches effectuées par Amnesty International, l'ANT continue d'utiliser des enfants. Des commandants militaires se rendraient toujours dans les villages de l'est du pays pour exhorter les parents à envoyer leurs enfants dans l'armée ou dans d'autres forces de sécurité nationales comme la gendarmerie, la police et la Garde nationale et nomade du Tchad. Les représentants de l'État nient toute politique de recrutement d'enfants mais reconnaissent la présence d'enfants dans les rangs de l'armée. Il est semble-t-il fréquent de voir de jeunes garçons à bord de véhicules militaires près de l'aéroport d'Abéché et à N'Djamena. Dans ses observations finales sur le Tchad, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU s'est dit « profondément préoccupé de voir [...] que toutes les parties au conflit continu [aient] de recruter et d'utiliser des enfants, en particulier [...] certains commandants locaux des forces armées tchadiennes » [...] « Il n'y a que des vieux dans ce camp [de personnes déplacées]. Tous nos jeunes garçons [expression faisant essentiellement référence à des enfants de moins de 18 ans, les plus jeunes n'ayant que 13 ans, comme cela a été explicité par la suite] se sont engagés dans l'armée. Nous pensions qu'ils reviendraient et nous protégeraient. Le gouvernement leur a demandé de rejoindre les rangs de l'ANT pour protéger notre communauté. Les recruteurs sont même venus ici, dans le camp. Ils ont dit qu'ils allaient les emmener pendant 45 jours pour leur dispenser un entraînement militaire, puis leur demanderaient de revenir assurer notre protection. Au lieu de cela, ils les ont conduits à Moussoro, où ils ont suivi un entraînement militaire pendant neuf mois, puis les ont envoyés à Bahai, à Fada et ailleurs. »*]

Dans son édition du 9 mai 2017, **le journal en ligne Zoom Tchad** dans l'article intitulé « Tchad : Alerte ! Voici les enfants soldats d'Idriss Déby » **révèle le recrutement massif et forcé en 2016 par le tyran d'enfants soldats** : « Il y a de cela un an, Idriss Deby a envoyé une équipe de sa garde présidentielle opérer d'importantes rafles d'enfants dans les villages reculés du Nord du pays ». Ces preuves sont étayées par des photos au sein de la présidence où des petits enfants dont certains aux visages juvéniles affichaient leur 13^{ème} année.

Les photos de ces enfants soldats innocents, vêtus de treillis militaires et armés du célèbre fusil d'assaut Kalachnikov, et de surcroît dans l'enceinte de la présidence de la République, une institution qui a ratifié les traités internationaux, ne sauraient laisser indifférente la justice française qui venait d'interpeller les opposants politiques tchadiens qui seraient accusés d'avoir recruter les enfants soldats.

Ce lien « <http://zoomtchad.com/tchad-alerte-voici-enfants-soldats-didriss-deby/> » sont des preuves incontestables qui démontrent à suffisance que le despote Général président Idriss Déby viole allègrement et en toute impunité les traités internationaux dont celui relatif à la Convention des droits de l'enfant. Afin de conserver son pouvoir, il arrache aux parents des milliers d'enfants, les transformer en machine de guerre.

Hypothéquer l'avenir d'enfants et de toute la jeunesse tchadienne par conséquent celui du Tchad depuis 30 ans de règne dictatorial, telle est la performance incontestée et incontestable de la gestion du pays par le tyran Général Président Idriss Déby. En effet, de 2003 date de l'extraction de pétrole jusqu'à 2013 soit en 13 ans de vente de l'or noir, le Tchad a engrangé 13 milliards de dollars. Nonobstant les milliards de pétrodollars auxquels s'ajoutent les aides financières internationales, l'état est en faillite : Les fonctionnaires accusent de retards de salaires allant de plusieurs mois voire des années pour certains. Jamais de mémoire de tchadien, la misère des masses populaires n'a atteint un tel sommet.

Le pays occupe le peloton de tête des 10 pays les plus pauvres au monde avec un Indice de Développement Humain (IDH 2018) de 0.404 et occupe ainsi le 186^{ème} rang sur 188 pays, l'espérance de vie et le taux d'alphabétisation sont respectivement 52,2 ans et 37,7 % et enfin le pays est cité parmi les plus corrompus au monde 165^{ème} place sur 174 pays.

Le rapport de l'ONG OXFAM de juillet 2019 confirme la paupérisation du pays et celle des masses populaires avec l'accroissement des inégalités de richesses. *Comparativement à ses voisins, le Tchad est le pays sahélien le plus inégalitaire où les 10% de la population les plus riches possèdent une part deux fois plus importante du revenu national brut, que les 40% de la population les plus pauvres.* Ces données catastrophiques sur l'état de la République du Tchad et des masses populaires, auraient provoqué une onde de choc salvatrice chez tout dirigeant pourvu d'une infime humanité soit-elle. Chez le tyran Général président Idriss Déby, personnage sans conscience morale, sans dignité humaine pour son peuple et sans honneur pour lui-même, la vie continue paisiblement bercée par les cris de détresse du peuple souffrant. Le personnage sadique et sans



vergonne montre qu'il demeure insensible du moindre opprobre que jetteraient sur lui ces données misérables de son pays. Au lieu de faire profil bas voire une certaine humilité et discrétion, le dictateur adoubé par le parapluie militaire de l'impérialisme français, est devenu un véritable pigeon voyageur à travers le monde pour mendier de l'argent (car les caisses de l'état ont été pillées par le clan présidentiel) ou simplement des voyages d'agrément et de shopping qu'affectionnent tant le despote du palais rose de N'Djaména. Pour ce dernier ces données catastrophiques sur son pays sont : « *Da maktoub sakit* » de l'arabe tchadien qui veut dire littéralement c'est « *du papier simple* ». C'est ainsi le Dictateur Général président Déby réagit systématiquement comme un illettré à tous les rapports relatifs à son pays. Quelle légèreté déconcertante qu'affiche un chef d'état face aux rapports sur son pays !

Comment un dirigeant politique responsable et conscient pourrait-il achever volontairement son pays en pillant le peu d'argent qui reste dans le trésor public en s'offrant ces villégiatures très onéreuses, futiles et d'aucun intérêt pour le pays et son peuple? Le cas du Général président Idriss Déby au Tchad, ne relèverait-il pas d'une pathologie médicale ? Quand l'équipe médicale le déclarerait inapte à gouverner un pays ? Au sujet de dépenses inconsidérées du tyran Idriss Déby, le journal en ligne Tchadanthropus écrit avec une colère légitime dans sa publication du 11 juillet 2019 : « *Qu'il arrête de voyager partout et siphonner le trésor public de 1 milliard 400 millions à chaque déplacement* ».

Le clan présidentiel dirigé par le patriarche et Sultan d'Amdjarass, Idriss Déby a fait main basse sur toutes les ressources du pays. La corruption, le pillage des deniers publics, la gabegie...sont institutionnalisés. [(Sources : Rapport 2012 de l'ONG Transparency International, Rapport PNUD 2017, RFI mai 2019)]

Le despote Idriss Déby a privé les masses populaires tchadiennes de cette a colossale manne pétrolière, qui aurait pu servir à nourrir, éduquer, soigner et loger ses enfants-soldats dans leurs familles. Aujourd'hui, leur avenir est plus que jamais hypothéqué. Cette manne pétrolière encaissée par le gouvernement d'Idriss Déby, serait une malédiction pour ces enfants soldats, qui selon certaines informations, auraient été victimes de trafic d'êtres humains moyennant quelques billets dérisoires de FCFA remis aux parents sous contraintes armées par les agents gouvernementaux recruteurs d'enfants soldats .

Les crimes contre l'humanité commis par le tyran Idriss Déby sont incontestablement bien établis. L'instruction judiciaire ouvert contre les trois opposants politiques serait partielle et aurait reçu des ordres politiques. Le peuple victime de la tyrannie de ce président n'acceptera jamais sa non-inculpation suivie de son interpellation, car les atrocités qu'il subit depuis près de 30 ans sont quotidiennes.

Au demeurant il serait utile de rappeler qu'après le sauvetage in-extremis du dictateur Général Président Idriss Déby par l'armée française en février 2008, ce rescapé de la colère du bras armé du peuple (l'encerclement du palais rose par les Forces de résistance nationale) a condamné à mort les Chefs rebelles. Il a lancé un mandat d'arrêt international contre certains Leaders de l'opposition politique armée. Le même chef d'accusation d'alors «crimes contre l'humanité» du gouvernement tchadien sont repris par la justice française pour justifier l'interpellation des trois opposants politiques tchadiens à Paris.

Les crimes économiques du clan présidentiel ont été confirmés dans le Rapport de l'ONG suisse Swissaid publié le 12 juin 2017 sur le problème pétrolier tchadien en ces termes; « *En 26 ans de pouvoir, Idriss Déby l'ino, le président du Tchad a transformé son pays en SA familiale corrompue. Son régime agit de façon de plus en plus répressive, des proches et des membres de la famille du président et de son épouse contrôlent de larges pans du secteur pétrolier. D'après l'étude qui rapporte certaines estimations, le président Déby devrait actuellement disposer d'une fortune de 50 à 100 millions d'euros sans compter la fortune amassé par son clan à travers plusieurs membres occupant des postes stratégiques au sein d'entreprises et d'administrations publiques mais aussi des réseaux qui s'étendent aux secteurs stratégiques de l'économie du pays* ». Résultat : selon le quotidien *Le Monde* cité par *Francetv.info* du 06/04/2018, le Tchad se trouve aujourd'hui «en quasi-faillite».

La tragédie que vivent les masses populaires et l'avenir hypothéqué des enfants soldats, sont les conséquences de la gestion prédatrice du Général président Idriss Déby et son clan familial, tous des prédateurs invétérés. Ces crimes économiques ont induits les crimes contre l'humanité contre le peuple tchadien dont les enfants soldats.

Outre La gestion prédatrice rentière du pays, le Général président Idriss Déby pratique son sport favori : la répression sanglante et les assassinats. Face à cette tragédie humaine, Le Général Mahamat Nouri Allatchi, Dr Abakar Tollimi et Abderamane Abdelkerim, qui naguère occupaient des hautes fonctions ministérielles et administratives, étaient contraints d'entrer en dissidence puis dans la résistance armée car le tyran refuse toute forme de dialogue pacifique et l'instauration d'une véritable démocratie. Les trois opposants politiques et résistants ne sauraient être complices des conséquences tragiques de la gestion du pays dont sont victimes les enfants soldats et tout le peuple tchadien.

Notre Parti, ACTUS/prpe réitère sa condamnation de l'enrôlement des enfants soldats quel que soient leurs auteurs. Cependant, les différents rapports des ONG de défense des droits de l'homme ont mentionné les groupes armés tchadiens, soudanais et ont



nommément cité le Gouvernement tchadien, une institution reconnue internationalement qui de surcroît a ratifié la Convention des droits de l'enfant, d'enrôler les enfants soldats à l'est du pays à la frontière entre le Tchad et le Soudan.

L'inculpation des trois opposants politiques tchadiens pour enrôlement d'enfants soldats est d'une partialité caractérisée, alors que le Général président Idriss Déby accablé par tous les rapports d'ONG pour les le même chef d'accusation est absout de la justice. Pour le peuple tchadien supplicié du tyran du palais rose de N'Djaména depuis près de 30 ans, la rafle de ces trois opposants politiques est une décision politique manifeste. En effet, injustement considéré comme le fidèle allié africain des puissances impérialistes occidentales, en particulier de la France dans la prétendue lutte contre les terroristes islamistes dans la région sahélo-saharienne, le soldat Déby, pour services rendus, voit l'une de ses revendications contre les opposants, satisfaite. Au demeurant, rappelons que le 3 février 2008 les colonnes des forces de résistance nationale (bras armé du peuple martyrisé) dont l'un de Leaders le Général Mahamat Nouri Allatchi, ont encerclé le palais présidentiel. Le dictateur Idriss Déby, bourreau du peuple tremblait dans sa tanière. La population manifestait sa joie et son soutien aux libérateurs. **Une nouvelle fois comme en 2006, le soldat Déby fut sauvé in extremis grâce à l'intervention du COS (Commandement d'Opérations spéciales), unité d'élites de l'Armée française qui a décimé les troupes des patriotes résistants.** [Source : Le quotidien catholique français, *La Croix* du 8 février 2008].

Le dernier sauvetage du tyran Déby, contre la volonté du peuple tchadien, a eu lieu le 3 février 2019. L'aviation française, partie de sa base Barkhane de N'Djaména a pulvérisé les colonnes motorisées de l'UFR, une des composantes des Forces de résistance nationale, dirigée par Tom Erdimi, neveu du Général Président Déby.

Ces patriotes résistants partaient du nord et fonçaient vers le sud afin de mettre hors d'état de nuire le « terminator » du peuple tchadien. En faisant appel à une Armée étrangère (française) afin de massacrer son peuple et le maintenir au pouvoir, le dictateur Idriss Déby est disqualifié pour dirigé le peuple tchadien insurgé. Cet acte criminel du tyran jette de l'opprobre sur ce minable personnage, ce véritable fossoyeur sa personnalité cet imposteur qui s'autoproclame du panafricaniste et de anti-impérialiste. Les masques sont tombés : Le dictateur Général président Idriss Déby est incontestablement une créature malfaisante de l'impérialisme français. C'est un soldat en mission commandé, une taupe introduite dans le dispositif impérialiste de recolonisation de l'Afrique. Les multiples interventions de l'Armée française afin de le maintenir au pouvoir démontrent à suffisance si besoin en est, de son importance dans cette stratégie impérialiste de recolonisation de l'Afrique. Inversement, les authentiques panafricanistes et anti-impérialistes tels furent les héros Lumumba, Sankara, Kadhafi, Sékou Touré, Nkrumah, Nasser, Boumediene, Olympio, Ngouabi, Rolling, Machel, Boganda, Neto, Cabral...ont été combattus militairement, économiquement et diplomatiquement par les puissances impérialistes. Certains furent assassinés.

Les masses populaires tchadiennes ont la preuve formelle, que l'Opération Barkhane lancée le 1^{er} août 2014 pour lutter contre les terroristes islamistes dans la région sahélo-saharienne d'Afrique, renfermerait dans les accords des clauses secrètes en matière de missions de maintien de l'ordre intérieur. Ce rôle de police ou de gendarmerie nationale de l'Armée française s'était traduite par le bilan lourd susmentionné, et de noyer en permanence dans le sang toute insurrection armée du peuple insurgé contre le dictateur Idriss Déby. Diantre ! Cela est insupportable !

Sous le fallacieux prétexte de la lutte contre les terroristes islamistes, les puissances impérialistes occidentales (la France et USA) ont multiplié les implantations et/ou les renforcements de leurs bases militaires au Tchad, Niger, Mali et Burkina Faso. La recolonisation de l'Afrique est en marche. Paradoxalement, la recrudescence des actes terroristes sanglants dans ces pays augmente d'intensité. La déstabilisation de la bande Sahélo-saharienne de l'Afrique par les islamistes prend de l'ampleur, s'installe dans la durée. La multiplication des bases militaires impérialistes d'occupation a pour objectif le contrôle de cette sous région africaine riche en ressources stratégiques (notamment pétrole, gaz, uranium tungstène, cobalt, or...).

Notre Parti, ACTUS/prpe, réitère ses hommages à tous nos Camarades patriotes combattants résistants, tombés sur le champ de bataille et d'honneur sous les bombes de l'impérialisme français pour la libération du peuple. À vous héros, la nation libérée vous sera reconnaissante !

Le parapluie militaire français dont bénéficie depuis près de 30 ans le despote Général président Déby, contre la tenace volonté de libération du peuple tchadien, est un acte de guerre. C'est une complicité irréfutable de crimes contre l'humanité. Selon les rapports des ONG de défense des droits de l'homme plusieurs milliers de tchadiens ont été tués par le criminel du palais rose. Les deux cas en l'occurrence le pogrom dirigés en personne en sa qualité de Chef d'Etat Major en septembre 1984 dans les régions du Logone et de Moyen Chari au sud. Cette génocide marque de nos jours tous les esprits d'où la dénomination de cette sombre de « Septembre noir », l'autre génocide du 4 août 1993 ordonné par le tyran, est celui de Gnguillim un village de la région du Ouaddaï à l'ouest du Tchad. La population a été exterminée. [Sources : (François-Xavier Vershave, *La Françafrique : Le plus long scandale de la République*, Éditions Stock, Paris, 1998). Ngarléjy Yorongar, *Tchad: démocratie, crimes, tortures et*



mensonges d'État, Éditions L'Harmattan, Paris, 2010). (François-Xavier Vershave, *Au mépris des peuples : Le néocolonialisme franco africain, entretien avec Philippe Hauser, 2004, La Fabrique*). (Ngarléjy Yorongar, *Tchad : le procès d'Idriss Déby- Témoignage à charge, Éditions L'Harmattan, Paris 2003*). (*Rapport sur les massacres dans l'Ouaddaï ,1994 journal en ligne Tchadhanana du 10 mars 2008*)]

3- La criminalisation des opposants politiques tchadiens par la justice française est un soutien de de l'impérialisme français (la Françafrique) au dictateur Général président Déby.

Les puissances impérialistes occidentales demeurent aphones et aveugles face aux crimes commis par leurs alliés respectifs, voire elles mettent tous en œuvre afin qu'aucune sanction ne leur soit infligée. L'odeur du pétrole et les positions et géostratégiques de ces deux pays, inhibent la force de défense des traités internationaux des droits de l'homme. Pour les puissances impérialistes occidentales en particulier l'impérialisme français, leurs intérêts priment sur la défense des droits de l'homme et de la vie des masses populaires tchadiennes exterminées par leur poulain Idriss Déby.

Le peuple tchadien supplicié prend acte de cette complicité de crimes contre l'humanité, cependant, il poursuivra sa légitime lutte de libération jusqu'à l'anéantissement totale et irréversible de la dictature d'Idriss Déby dans le pays.

La notion des droits de l'homme est à géométrie variable selon la définition des puissances impérialistes occidentales suivant leurs intérêts et au degré de soumission des dirigeants du sud. En effet, tout leader insoumis du sud à leurs diktats est qualifié de dictateur, d'auteur de « crimes contre l'humanité » lorsque l'armée nationale libyenne tentait de reprendre Benghazi, la deuxième ville du pays occupée par les islamistes armés et soutenus par l'occident. Un tsunami médiatique de démolition, de diffamations et autres insanités d'une rare bassesse humaine est enclenchée, parfois suivie d'une intervention militaire pour assassiner le récalcitrant. Ce fut le cas du Colonel Kadhafi de Libye où son assassinat par les puissances impérialistes le 20 octobre 2011 a été annoncé avec délectation par la presse bourgeoise. Forfaiture accomplie ! Circulez, il n'y a rien à voir clairement les criminels. Et pourtant, les bombardements de l'OTAN contre ce pays africain l'a ramené au niveau des pays les pauvres alors que la direction du Colonel Kadhafi, il était le plus développé du continent et où son peuple avait le plus haut niveau de vie voire dépassant celui de certains pays du développé. Le partage des richesses du pays au peuple prend ici tout son sens contrairement au Tchad où le tyran Déby et son clan ont fait main basse sur le revenus du pétrole en plongeant le peuple dans la misère absolue. Ces crimes économiques économiques aux conséquences dramatiques, sont bien des crimes contre l'humanité. Cela devrait heurter la conscience de la justice parisienne, plutôt qu'un acharnement contre les Opposants politiques armés qui portent les légitimes aspirations du peuple supplicié du dictateur Idriss Déby depuis près de 30 ans.

Les bombardements intensifs de l'OTAN de la Libye faisant des milliers de morts parmi lesquels son Leader charismatique, ont depuis lors transformé ce pays en un nid de terroristes islamistes qui furent par ailleurs des alliés de ces mêmes puissances impérialistes lors de leurs campagne guerrière contre Kadhafi.

Pour les peuples africains ces actes commis en Libye sont incontestablement des actes de guerre et crimes contre l'humanité dont leurs auteurs sont les trois mousquetaires criminels : les Présidents Obama des Usa, Sarkozy de la France et le Premier Ministre d'Angleterre, Cameron. La justice française devrait aussi impartialement s'en occuper.

D'autres dirigeants insoumis du sud, tel l'ex président légitime de Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo fut kidnappé par l'armée française après bombardement du palais présidentiel. Il fut déporté à La Haye où il a été jugé par la CPI 7 ans plus tard. Il a été acquitté le 15 janvier 2019 en compagnie de son codétenu et ancien ministre de la Jeunesse le charismatique Charles Blé Goudé. Un camouflet magistral pour la CPI, un tribunal au service des intérêts des puissances impérialistes, foncièrement raciste à l'égard des africains. Cependant, il demeure aphone et bienveillant aux crimes contre l'humanité commis dans les pays du sud par les dirigeants des pays impérialistes occidentaux depuis la traite négrière à l'indépendance en passant par la colonisation. L'ancien président libéré est de nouveau exilé de force loin de son pays. La persécution coloniale et impériale se poursuit contre l'Afrique. Cela est insupportable !

L'allié et poulain de la Françafrique, Alassane Ouattara fut depuis ce coup d'état électoral impérialiste, intronisé à la tête du pays contre la volonté du peuple.

Rappelons que le chef d'accusation invoqué par les puissances impérialistes et en particulier la France pour évincer l'ex président légitime de Côte d'Ivoire Laurent Gbagbo, est celui de « Crimes contre l'humanité » après la crise post électorale de 2010-2011. Les observateurs internationaux et les ONG de défense des droits de l'homme ont jugé le procès partial et d'essence coloniale. Juger l'ex président et absoudre de la justice l'actuel Alassane Ouattara alors que ses troupes ont exterminé des populations entières dans certaines régions, discrédite la CPI.



HWR décrit les scènes d'horreur en ces termes : « *Dans l'extrême ouest, village après village, les membres des Forces républicaines fidèles à Ouattara ont tué des civils appartenant aux groupes ethniques associés à Gbagbo, y compris des vieillards incapables de fuir ; ils ont violé des femmes ; et ils ont réduit des villages en cendres. À Duékoué, des soldats des Forces républicaines et leurs milices alliées ont massacré plusieurs centaines de personnes, traînant hors de chez eux, avant de les exécuter, des hommes non armés appartenant à des groupes ethniques associés aux milices pro-Gbagbo* ».

[Sources : (Questions et réponses sur Laurent Gbagbo et la Cour pénale internationale par HWR le 12 février 2013), (Le Monde diplomatique, Avril 2016), (Le Point du 28.02.2013)]

La manœuvre de la CPI a été grossière, méprisante pour le continent. Elle a exacerbé la rancœur chez les peuples africains et a permis la prise de conscience de la réelle domination impérialiste sur l'Afrique. Les puissances impérialistes occidentales ont ainsi utilisé la CPI afin de légitimer leur coup d'état électoral en Côte-d'Ivoire, en faveur de leur valet Alassane Ouattara.

Dans le cas du Tchad, nous serions en présence d'une justice partielle et politique similaire à celle de la CPI, où l'impérialisme français voudrait absoudre à la justice son allié Idriss Déby. Les crimes contre l'humanité dûment étayés par les rapports d'ONG de défense des droits de l'homme, sur le recrutement massif d'enfants soldats par l'Armée nationale tchadienne devraient conduire à l'interpellation puis l'incarcération du dictateur Général président Idriss Déby à l'instar des trois opposants tchadiens soupçonnés. Cette manœuvre est trop grossière pour le peuple tchadien victimes de 30 années de cruauté du tyran Idriss Déby. Toute velléité de résistance au poulain de l'impérialisme français au Tchad serait-il considéré comme crimes contre l'humanité et passible de pénal ?

Au demeurant, il serait utile de rappeler que de milliers de jeunes dont les parents ont été massacrés par le tyran et sa garde présidentielle affirment : « *nous avons rejoint spontanément et volontairement les rangs des Forces de résistance nationale afin de venger et sauver nos ethnies contre les militaires de Déby* », d'autres affirment par ailleurs, *que les militaires de l'armée nationale ont opéré des rafles dans les villages pour enrôler de force les jeunes et enfants valides... les parents qui cachaient leurs enfants étaient torturés...*»

4- Assassinats d'opposants politiques, journalistes, défenseurs des droits de l'homme, villages détruits, génocides des populations insoumises...tels sont les crimes contre l'humanité que commet depuis 30 ans le tyran Général président Idriss Déby au Tchad

Une autre crime contre l'humanité commis par le tyran Idriss Déby tout poignant est décrit comme suit : « **Des villages brûlés, des récoltes calcinées, des richesses confisquées et des milliers d'innocents arrêtés et torturés avant d'être assassinés. Voila ce que Déby a réservé au sud du Tchad en 1984. Dans ses chasses aux hommes qu'il appelle « mangeurs de rats et kirdis », Idriss Déby avait volontairement incendiés tous les villages. Un enfant de 5 ans qui avait survécu parmi les miraculeux, était sorti d'une hutte pour éviter le feu qui consumait la case et les corps de ses parents « Papa...Papa...Pardons ne me tue pas. Je vous en supplie. Ayez pitié de moi au nom de dieu », a ainsi lancé, en dialecte Sara, cet enfant dans son cri d'alarme. Idriss Déby a fait la sourde oreille. Jetant de l'opprobre sur cet enfant qui vu ses parents brûlés vifs, il l'a abattu comme un chien** ». [Cf : Passalet Samy, Tchad: Deby vers une fin fatale-les guerres de succession, Editions Publibook, Paris 2009]

Les journalistes tchadiens, défenseurs des droits de l'Homme, syndicalistes, opposants politiques, civils, militaires..., ont payé un lourd tribut. Plusieurs d'entre eux furent incarcérés, torturés ou assassinés : Dr Ibni Oumar Mahamat Saleh, Colonel Abbas Koty Yacoub, Goukouni Guet, Youssouf Togoïmi, Modilé Beringar Le Bad, Maxime Koudingar Kladoumbaye, Madjigoto, Nidikidan Djérabé Declaud, Mbayrabé Ouaye, M. Moussaye Avenir De La Tchiré, Mahamat Ramadane, M. Djeralar Miankeol, Zara Mahamat Yacoub, M. Moussa Tao, M. Mokhtar Nantcho, Ismaël Idriss Ismaël, Jean-Bosco Manga, M. Digamnayal Nely Versini, MM. Michel Barka, Younous Mahadjir et François Djondang, Colonel Maldom Bada Abbas, Mamadou Bissau, Hassane Djamous, Maitre Joseph Behidi, Commandant Ibrahim Zahab Libiss, Ibrahim Elias, Mamadou Bissau, Ahmat Sakhaïr, Yacoub Annour, Commandant Abakar Adjar, Colonel Moïse Kété, Capitaine Laokein Bardet Frisson, M'bailao Mainbé, Idriss Hagggar, Abakar Idriss Hagggar, Bakhit mahamat Hagggar et Hamid abderahmane Hagggar, Bichara Diguï Arou, Commandant Yacoub aldaris Ibrahim, Colonel Mahamat Fadil, Colonel Moussa Bachar Houno, Djidy Hissein Mi, Yahya Bardi, Dr. Gueti Mahamat, M. Ousmane Gam, Abakar Gaoui, Khamis Doukhouné, Mme Dochi Koreïdo, Mme Gani Nassour Betchi, Hémat Fadoul Barcham Halata père, Tahir Mattalamma, Hamdane Ibrahim, Alladjaba Adam Annour, Mahmoud Ali Fakharaddine, Ahmat Lamine et Abderamane Dadi,... Cette liste non exhaustive, n'est qu'une infime partie des crimes politiques du macabre palmarès du tyran Idriss Déby. [Sources : Makaila Blog over du 15.05.2015, Rapport d'Amnesty International 2014-2015, N'Djamena Bi-Hebdo]



Le Sultan Général Président Déby, enfant terrible et chéri de la Françafrique humilie aussi régulièrement les journalistes étrangers. Ce fut le cas de M. Laurent Correau, envoyé spécial de Radio France Internationale (RFI), le 24 juin 2015. Ce dernier a été *manu militari expulsé de N'Djaména, capitale du Tchad*. Selon Sonia Rolley, journaliste à RFI, *deux agents de la police de l'air ont débarqué à l'hôtel et frappé Laurent Correau et l'avocat Reed Brody de l'ONG Human Rights Watch*. [Source RFI du 24.06.2015]

Les crimes contre l'humanité commis par le Général-Président Idriss Déby remontaient déjà dans les années 80 alors que le jeune Colonel était Chef d'État-major des armées sous le régime du Président Hissène Habré. Selon la commission internationale sur les crimes de l'ancien Président Hissène Habré, 40.000 Tchadiens furent assassinés par les forces de l'ordre. Ces opérations ont été dirigées personnellement par l'actuel Président du Tchad. Ce fut le cas *dans la ville de Doba dans la région du Logone oriental où le Colonel Idriss Déby perché sur son véhicule Toyota équipé d'arme lourde, mitraillait la population. Cette opération de génocide (septembre noir) fut rapportée par les populations et reprise par le Député Ngarléjy Oronge dans son ouvrage : le procès d'Idriss Déby-Témoignage à charge Éditions L'Harmattan, Paris 2003*.

Le volumineux rapport de la mission d'enquête du 12 au 23 juillet 1991 de Jean-Paul JEAN pour le compte de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), donne des détails précis sur ces crimes contre l'humanité : 40.000 morts, 54.000 arrestations arbitraires et 80.000 orphelins dont les parents ont été sommairement exécutés entre 1980 et 1990. (Source : *Dossier Noir de la politique africaine de la France N°13 éd. L'Harmattan, Paris, 1999*).

Les Chambres africaines extraordinaires (CAE) ont supervisé le procès de Dakar et condamné à perpétuité l'Ex président Hissène Habré le 30 mai 2016 pour « crimes de guerre », « crimes contre l'humanité », « tortures » et « viols ». Il devra en sus indemniser jusqu'à 20 millions de francs CFA (plus de 30 000 euros) à chacune de ses victimes. (Source : *Le Monde avec AFP du 09 janvier 2017*).

Pour le peuple tchadien victime ce verdict laisse un goût amer et d'inachevé car partial. En effet, la responsabilité dans la mort 40000 morts tchadiens ne sauraient être imputés au seul Ex-président Hissène Habré. De surcroît tous les rapports des ONG internationaux susmentionnés et ceux des organisations tchadiennes de défense des droits de l'homme, la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH) l'Association Tchadienne pour la Non Violence (ATNV), la Convention tchadienne de défense des droits humains (CTDDH), le Collectif des Organisation de la Société Civile (COSC) **ont produit à profusion des preuves concordantes accablantes et irréfutables depuis près de 30 ans, relatives aux crimes contre l'humanité que continue de commettre en toute impunité l'actuel président du Tchad Idriss Déby, par ailleurs ancien Chef des armées ayant personnellement dirigé et tiré sur les populations avec pour conséquence 40000 morts**.

Ce procès est partial pour notre peuple martyrisé et pour la mémoire des milliers de morts, car il a absous de la justice le dictateur Général Président Idriss Déby auteur principal des crimes contre l'humanité, et la France qui l'a aidé dans son coup d'état militaire en renversant l'ex président Hissène Habré le 1^{er} décembre 1990 tout en continuant à lui apporter son soutien inconditionnel militaire, financier et diplomatique.

L'officier de la DGSE Paul Fontbonne, ce « corsaire de la République française » joua un rôle important dans la conception et l'exécution de ce Putsch, de plus le Colonel Idriss Déby bénéficiait du soutien de l'Armée française (aux ordres du pouvoir politique), comme l'affirmerait un de ses officiers [*« si c'est un officier, passé par l'École militaire, c'est un frère ! On "encadre" donc la "Garde républicaine" et l'armée »*] (Sources : *(France, Tchad, Soudan, au gré des clans) / Dossier Noir numéro 3 / Agir ici et Survie / L'Harmattan, 1995*), (J.L. Triaud, *Au Tchad : la démocratie introuvable, in Le Monde diplomatique, 2/92*)

Dans le même registre de cette déferlante chasse aux opposants tchadiens, citons le cas récent de notre Camarade Mahamat Assileck Halata, journaliste opposant et Directeur de publication du journal en ligne Tchadanthropus, qui a été agressé physiquement à Paris. En effet, « *le mardi 18 juin 2019 au 48, boulevard Gouvion St, surgit, l'aide de camp de Déby, Khoudar Mahamat Acyl, frère de son épouse, bombardé Général de brigade à un âge juvénile, s'y jette en invectives. De l'agression verbale, il y alla à l'agression physique... »* tels étaient les faits rapportés par la victime au journal en ligne Tchadpages du 20.06.2019.

Ce beau frère du despote tchadien à l'instar des autres membres de la famille du tyran Idriss Déby, a reproduit ce comportement sauvage d'agressivité, profondément ancré dans la culture du clan présidentiel. Cette séquence de Far west importée du palais rose de N'djaména et mise en scène sur les bords de la Seine, démontre si besoin en était, du mépris que le Sultan Déby et sa cour à l'égard du peuple tchadien depuis près de 30 ans. Pour ces « princes de la République », les tchadiens sont les citoyens de seconde zone, leurs sujets sur qui ils ont droit de vie ou de mort en tout temps et tout lieu. Cela est insupportable !



Notre Parti, ACTUS/prpe condamne avec fermeté cette lâche agression du Camarade Mahamat Assileck Halata. Nous demandons que son auteur soit poursuivi en justice. Nous exprimons notre solidarité militante à toute l'équipe de la rédaction de Tchadanthropus, Nous vous encourageons vivement à poursuivre votre devoir d'informer l'opinion nationale et internationale sur les affres de la dictature, de poursuivre imperturbablement votre œuvre de salubrité politique en dénonçant sans retenue aucune les crimes contre l'humanité commis par le tyran Général Président Déby.

Le Tchad a ratifié plusieurs traités internationaux dont la Convention relative aux droits de l'enfant, qui reconnaît le droit à l'éducation. De plus, la Constitution tchadienne dispose que tout citoyen a droit à l'instruction et que l'enseignement public est gratuit et obligatoire (article 35). Elle charge aussi le gouvernement de créer les conditions et les institutions nécessaires pour assurer et garantir l'éducation des enfants (article 36). Une loi de 2006 sur l'éducation reconnaît le droit à l'instruction et à la formation pour tous, sans distinction, qu'elle soit fondée sur l'âge, la religion, le genre ou l'origine sociale, régionale ou ethnique. **L'enrôlement forcé des enfants dans l'Armée nationale tchadienne (ANT), constitue une violation flagrante de la Convention des droits par un état, la République du Tchad sur laquelle règne depuis près de 30 ans le tyran Idriss Déby. Ces enfants soldats arrachés à leurs familles, privés de leur jeunesse et d'éducation par conséquent ayant un avenir hypothéqué, sont des victimes des crimes contre l'humanité institutionnalisés par le régime tchadien.**

5- La lutte armée du peuple tchadien contre le dictateur Général président Idriss Déby demeure l'unique alternative crédible. C'est un droit constitutionnel qu'appliquent les trois opposants politiques et les masses populaires.

La justice française devrait se pencher sérieusement sur les violations systématiques, flagrantes et en toute impunité des traités internationaux, la convention des droits de l'enfant par l'état tchadien, une institution dirigée de main de fer depuis près de 30 ans par le tyran Général président Idriss Déby.

L'opposition politique tchadienne armée n'est pas une institution pérenne. Elle émane de la volonté de survie du peuple de se libérer d'une des dictatures les féroce et criminelle au monde, en l'occurrence celle institutionnalisée et incarnée par le Général président Idriss Déby.

Eu égard aux crimes contre l'humanité que continue de commettre le tyran Idriss Déby, le peuple martyrisé a le droit et le devoir légitime de faire usage de tous les moyens à sa disposition, y compris la lutte armée afin de se libérer. C'est de la légitime défense. En vertu de quel principe devrait-on priver le peuple tchadien, victime des crimes contre l'humanité que perpétue le tyran Idriss Déby de son droit légitime, inaliénable de résister et de mettre hors d'état de nuire le dictateur ?

Le Peuple français en son temps avait suivi l'Appel du 18 juin 1940 du Général De Gaulle à la résistance armée contre l'occupant Nazi et son collabo le Maréchal Pétain. La résistance française était une légitime réaction aux crimes nazis. Les FTP-MOI et FFI étaient des rebelles et résistants.

Le Peuple tchadien insurgé a aussi le droit à l'instar du Peuple français de se rebeller, de résister contre un régime fasciste qu'incarne à merveille cette petite créature malfaisante de l'impérialisme français, la Françafrique, en l'occurrence le dictateur Général-Président Idriss Déby.

Pourquoi l'opinion internationale ne doit-elle pas reconnaître ce même droit à notre Peuple de résister pour sa survie contre cette dictature sanguinaire imposée à notre Peuple par l'impérialisme français depuis près de 30 ans ?

La liberté a une valeur inestimable. A défaut d'une acceptation par le dictateur Deby d'une conférence de paix inclusive, les Masses populaires tchadiennes ont le devoir et le droit de continuer la résistance armée jusqu'à la mise hors d'Etat de nuire ce régime criminel.

Notre lutte pour la survie et pour une existence dignement humaine est juste. Nous avons le droit et le devoir de l'arracher par tous les moyens y compris militaires.

Malheureusement force est de constater que les élections présidentielles au Tchad, ne seront jamais démocratiques et transparentes sous le régime dictatoriale du Général président Idriss Déby. **La dernière présidentielle du 10 avril 2016 n'a pas échappé à la règle** En effet, ce sinistre personnage d'essence criminogène, n'a jamais remporté démocratiquement une seule élection. Les hold up électoraux sont devenus son sport favori caractérisé par les faits subséquents :



- ▶ bourrages des urnes, intimidations des candidats de l'opposition démocratique, assassinats des électeurs de l'opposition.
- ▶ disparition de centaines d'urnes, et de milliers de procès-verbaux des régions favorables à l'opposition (des vrais remplacés par des faux fabriqués dans des officines secrètes de la présidence), trafic de cartes d'électeurs en faveur des militants du parti présidentiel (MPS).

Le Journal Le Monde dans sa livraison du 29.04.2016, suite aux résultats provisoires de la CENI titrait : « *Au Tchad, la victoire d'Idriss Déby s'accompagne de multiples disparitions* ». En effet, 23 militaires et policiers qui avaient voté pour l'opposition ont été arrêtés torturés par la haute hiérarchie militaire. Depuis lors, leurs familles sont sans nouvelles d'eux. Le hold up électoral, une spécialité, voire une maladie incurable dont souffre le Général Président Sultan Déby a repris le haut du pavé.

▶ distribution de quelques minables billets de FCFA aux citoyens maintenus dans la misère par le régime et les contraindre à voter pour le candidat Idriss Déby, surveillance du bulletin choisi par les militaires. Le mauvais choix, en faveur de l'opposition pourrait conduire à des supplices, voire à la mort dont plusieurs cas ont été relevés par les observateurs nationaux et internationaux.

▶ **interdictions ou entraves aux candidats de l'opposition de mener campagne dans certaines régions que le despote considère comme son fief naturel. C'est le cas de la région du BET dans l'extrême nord où le despote a interdit la création par les originaires des partis politiques autres que le sien. Ceux qui ont bravé cette « lois » non écrite furent assassinés**

▶ embastillement du candidat vainqueur de l'opposition le Député Ngarlégy Yorongar en 2001 avant la clôture des urnes et la proclamation des résultats officiels. Le tyran s'était autoproclamé vainqueur. Le véritable président élu fut libéré quelques semaines plus tard. Torturé, il fut évacué en France pour les soins et porte aujourd'hui les séquelles

▶ à la dernière élection présidentielle de 2016, le Général président Idriss Déby, (Docteur es sciences manipulation des urnes et hold up électoraux), a réitéré un autre coup d'état électoral. De l'avis de tous les observateurs nationaux et internationaux, le candidat de l'opposition Saleh Kebzabo serait arrivé premier, suivi d'un autre candidat de l'opposition Laoukein Médard. Nonobstant le dispositif colossal de hold up mis en place afin d'assurer la première place sans second tour, le malheureux candidat Idriss Déby échoua lamentablement : il arrive pitoyable loin derrière au 4^{ème} rang. Quelle honte ! Furieux de la gifle magistrale que lui a infligé le peuple supplicié, le despote a menacé les membres de la Commission technique de centralisation et de Compilation des résultats CTCCR), une structure purement technique tandis que (que la Commission nationale électorale (CENI) inféodée au dictateur Idriss Déby a inversé les résultats et l'a déclaré **faussement vainqueur dès le 1^{er} tour** avec 61,56% contre 12,80% à l'opposant Saleh Kebzabo, or les vrais résultats urnes ont attesté que **le tyran Idriss Déby arrivé au 4^{ème} rang a été battu à plate couture : il a été logiquement disqualifié pour le 2^{ème} tour.**

Au demeurant rappelons que la CTCCR est une institution purement technique dont les membres informaticiens sont véritablement indépendants du pouvoir politique. Elle a publié le 29 avril 2016, un rapport rationnel de 4 pages, solidement et scientifiquement étayé : Ce fut un Tsunami électoral pour le voleur invétéré des suffrages, Idriss Déby. En effet, Les vrais résultats du 1^{er} tour de l'élection présidentielle des cinq premiers candidats étaient : **Saleh Kebzabo: 33,15%**, Laoukein Kourayo Médard: 25,82%, Mahamat Ahmad Alhabo: 14,98%, **Idriss Déby Itno: 10,10%**, Joseph Djimrangar Dadnadji: 6,16%. Ces résultats démontrent si besoin en était que le dictateur Déby est massivement rejeté par le peuple tchadien. *[(Sources : (France 24 du 22.04.2016, (Le Point du 22.04.2016), (Blog : Makaila.fr du 09.06.2019), Communiqué de presse du Dr Moussa Pascal Sougui Secrétaire général du Conseil National de la Résistance pour la Démocratie (CNRD-TCHAD), (TchadActuel du 27.04.2016, Communiqué de presse du PLP sur les résultats des élections présidentielles), Makaila.fr du 11.08.2016]*

Dans ces conditions de déni de véritable démocratie où le hold up électoral ou coup d'état électoral permanent prime sur la volonté et le choix du peuple pour un changement politique pacifique par les urnes, il n'existe pas d'autres alternatives que celle de recourir à la lutte armée, qui est par ailleurs légitime et légale constitutionnellement.

En effet, le peuple a le devoir et le droit constitutionnel de se libérer de la tyrannie, d'arrêter cette machine infernale à broyer les vies humaines, qu'est le Général président Sultan Déby, afin d'instaurer la démocratie et gérer son propre destin dans ses intérêts, c'est incontestablement faire recours à son droit à la résistance armée. Aucun peuple au monde n'accepterait d'être gouverné par un président, qu'il n'aurait été démocratiquement élu. Un tel dirigeant comme l'est le tyran Déby, est illégal, illégitime, de surcroît criminel et prédateur des deniers publics.

Le droit du peuple tchadien à la résistance est par ailleurs reconnu par le préambule de la constitution de la République du Tchad du 31 mars 1976 révisée, dit : « Affirmons notre opposition totale à tout régime dont la politique se fonderait sur l'arbitraire, la dictature, l'injustice, la corruption, la concussion, le népotisme, le clanisme, le tribalisme, le



confessionnalisme et la confiscation du pouvoir...». Le préambule de la Constitution de la République du Tchad de 1996, confirme ce droit à la résistance du peuple en ces termes :

[« - Proclamons solennellement notre droit et notre devoir de résister et de désobéir à tout individu ou groupe d'individus, à tout corps d'Etat qui prendrait le pouvoir par la force ou l'exercerait en violation de la présente Constitution; - Affirmons notre opposition totale à tout régime dont la politique se fonderait sur l'arbitraire, la dictature, l'injustice, la corruption, la concussion, le népotisme, le clanisme, le tribalisme, le confessionnalisme et la confiscation du pouvoir »]

De plus, la **Déclaration d'Alger du 04 juillet 1976, qui stipule en son article 6 : [«Tout peuple a le droit de s'affranchir de toute domination coloniale ou étrangère directe ou indirecte et de tout régime raciste...»]**

justifie voire encense la résistance armée de notre peuple dans sa lutte pour se libérer de la dictature du Général président Idriss Déby, vieille de près de 30 ans. Enfin, en remontant plus loin dans l'histoire de la **Constitution du 24 juin 1793, article 35 de l'an 1 de la Révolution française**, la lutte armée du peuple tchadien trouve un encouragement et source d'inspiration dans sa lutte armée de libération contre la tyrannie. **L'article 35 dit : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs »**

Les puissances impérialistes occidentales notamment la France qui s'autoproclament défenseurs des droits de l'homme, deviennent aphones et aveugles aux crimes contre l'humanité que continuent de commettre en toute impunité le Général président Idriss Déby au Tchad depuis près de 30 ans. Cette une imposture intellectuelle et diplomatique qui est par ailleurs une complicité de crimes contre l'humanité devrait conduire la justice à une action impartiale par l'inculpation du tyran tchadien Idriss Déby et ses complices.

L'inculpation des trois opposants politiques tchadiens, qui n'exercent que leur droit et devoir légitime constitutionnels à la résistance contre la dictature est un déni de démocratie et de liberté au peuple martyr du Tchad.

Tant que le tyran Idriss Déby prétendu fidèle allié de la France dans sa lutte contre le terrorisme islamique dans la bande Sahélo-saharienne est soutenu militairement, financièrement et diplomatiquement, pour défendre les intérêts de l'impérialisme français en Afrique, alors le peuple tchadien victime quotidiennement des crimes contre l'humanité du régime despotique continuera sa lutte armée pour son ultime et suprême intérêt : le droit à la vie.

Toute tentative de nous imposer le dictateur Idriss Déby sera considérée comme une déclaration de guerre et mis en échec par tous les moyens dont le peuple mettra en œuvre. La résistance, la violence légitime qui suivraient, ne seraient que l'instinct de survie face au génocide pratiqué depuis près de 30 ans par le Général président Idriss Déby.

Les auteurs ou complices du Général Déby qui s'opposent au droit du peuple tchadien à disposer de son avenir, assumeront les lourdes conséquences de cette tragédie humaine face à l'histoire.

Se défendre contre la tyrannie, c'est aussi le droit élémentaire de l'Homme. Faire l'apologie de la passivité dans de telles circonstances, c'est être coupable de ce génocide et crimes contre l'humanité.

En désespoir de cause et d'être entendu, notre peuple assurera sa légitime défense autorisée par ailleurs par la constitution tchadienne de 1996.

Eu égard à la tragédie dans laquelle vit notre peuple sous le régime dictatorial d'Idriss Déby depuis 30 ans, à la lecture de tous les rapports susmentionnés fiables des ONG, de la presse et de certains témoins encore vivants, notre Parti, ACTUS/prpe exige une justice impartiale qui honorerait la France, pays à l'origine de la pertinente déclaration universelle des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789, base à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 adoptée par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Une justice impartiale devrait avec courage désigner le véritable auteur (Idriss Déby) et son complice (La France par son soutien) pour crimes contre l'humanité au Tchad et dont les preuves sont incontestables.

Inculper trois opposants politiques tchadiens c'est stigmatiser uniquement la conséquence (la résistance armée) qui n'est autre que la réaction légitime d'un peuple supplicié contre la tyrannie et pour sa survie.



6- Les opposants politiques tchadiens ne doivent pas être criminalisés. Ce sont des patriotes militants qui portent la légitime volonté des masses populaires : celle de se débarrasser du dictateur Idriss Déby ou la prise de la bastille tchadienne par le peuple insurgé.

Rendre justice au peuple tchadien victime de la tyrannie, et honorer la mémoire des milliers de morts du Général président Idriss Déby, la justice française devrait aussi satisfaire certaines revendications importantes énumérées ci-dessous par notre parti.

L'Action Tchadienne pour l'Unité et le Socialisme / Parti Révolutionnaire Populaire et Ecologique (ACTUS/prpe) :

1 ► condamne avec fermeté ces arrestations et demande la disculpation, la libération inconditionnelle et immédiate des trois opposants politiques tchadiens : Général Mahamat Nouri Allatchi, Dr Abakar Tollimi et Abderamane Abdelkerim.

2 ► exprime notre soutien indéfectible et notre solidarité aux Camarades patriotes, résistants et opposants Général Mahamat Nouri Allatchi, Dr Abakar Tollimi et Abderamane Abdelkerim.

3 ► exprime notre soutien indéfectible et notre solidarité à la légitime lutte armée du peuple tchadien contre la tyrannie du Général Président Idriss Déby, vieille de près de 30 ans.

4 ► demande la création d'un tribunal pénal spécial international pour juger le Général Idriss Déby pour crimes contre l'humanité, génocide, crimes économiques (prédatons et bradages des ressources et deniers publics), violation des droits de l'homme et de la convention relative aux droits de l'enfant.

Il est insupportable de constater le cynisme, la complicité de crimes, l'imposture intellectuelle et diplomatique avec laquelle les puissances impérialistes occidentales autoproclamées « défenseurs des droits de l'homme » demeurent aphones et aveugles sur les crimes contre l'humanité que commettent en toute impunité leurs petites créatures criminogènes et dictatoriales qu'elles intronisent en les imposant aux peuples.

La démocratie fait l'apologie de la dictature, telle est la vérité sur les actes des puissances impérialiste occidentales dans les pays du sud, en particulier ceux d'Afrique.

5 ► exige la démobilisation, la formation et l'insertion immédiate dans la vie civile des enfants soldats recrutés de force dans l'Armée nationale tchadienne (ANT) et ceux se trouvant dans les zones de combats favorables aux forces de résistance nationale de l'opposition.

6 ► exige l'arrêt immédiat et total du soutien inconditionnel militaire, économique et diplomatique de la France au dictateur Général président Idriss Déby.

7 ► exige la fermeture immédiate et inconditionnelle de toutes les bases militaires françaises et le retrait de leurs troupes du territoire national tchadien. Ces derniers servent de parapluie et d'assurance tous risques, renforcent la tyrannie et confirme le sacre du dictateur Général président Idriss Déby depuis près de 30 ans.

8 ► exige l'indemnisation de toutes les victimes ou leurs ayants droits, confiscation et restitution de tous les biens publics, rapatriement des milliards volés au trésor public, placés dans les banques à travers le monde par le prédateur Idriss Déby, sa famille et autres complices.

9 ► demande à la France et aux organisations internationales (ONU, Union Africaine, Union européenne) de cesser d'être aphones et aveugles sur les crimes contre l'humanité que commet en toute impunité le Général président Déby, contre le peuple. En effet, quel serait le quota de morts supplémentaires à partir duquel ces institutions qui s'autoproclament défenseurs des droits de l'Homme épouseraient-elles la cause du peuple tchadien en lâchant leur poulain criminel ? Aucun intérêt quel qu'il soit ne saurait justifier une telle complicité de crimes contre l'humanité.

10 ► lance un appel solennel à l'opposition plurielle à l'unité sur la base de la plate forme minimale : la mise hors d'état de nuire le dictateur Général président Idriss Déby, l'incarnation du mal tchadien depuis près de 30 ans.

De la réalisation impérative de ce projet, s'ouvrira une étape nouvelle de la vie politique nationale : La paix, la démocratie au service du peuple, le développement du pays et le bien-être pour des masses populaires, et enfin la défense des intérêts vitaux de la nation.

Le 19 Juillet 2019

**Le Secrétaire Général d'ACTUS/prpe
Dr LEY-NGARIGAL Djimadoum**

